

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-CA33-02

APPROBATION DES DEPENSES IMPREVUES

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Alain ABADIE, Pascal PLANTE

Membres suppléants :

Anne CHANE-KAYE-BONE (procuration de Madame Maya CESARI)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membre titulaire : Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT, Lorraine NATIVEL

Membres suppléants sans voix délibérative : Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentant de Madame la Présidente de Région : Jean-Pierre POTHIER –Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

Représentante de la paierie Régionale : Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU les arrêtés RRTHD n°D2023-013 et D2023-014

VU le rapport 2023-CA33-02_Dépenses Imprévues,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'entériner à posteriori les virements de crédits décidés par arrêtés RRTHD :

- n° D2023-013 d'un montant de 95 000,00€ du chapitre 020 « Dépenses Imprévues » vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours ».
- n° D2023-014 d'un montant de 38 500,00€ du chapitre 020 « Dépenses Imprévues » vers le chapitre 20 « Immobilisations Corporelles ».

ARTICLE 2 : De constater la modification correspondante du budget 2023.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE